

2020:04:06 Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
(C.M. Art. 424-425) de Petit-Saguenay tenue le 6^e jour du mois d'avril 2020,
à 18 h 30, par vidéoconférence, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 mars 2020
 - 3.2. Séance extraordinaire du 9 mars 2020
4. Lecture et adoption des comptes de mars 2020
5. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 5.1. Village-Vacances Petit-Saguenay : Congé de loyer
 - 5.2. Taux intérêt : Suspension
 - 5.3. Gaudreault, Saucier, Simard : Plainte au tribunal administratif du travail
 - 5.4. Directeur du Développement : Contrat de travail
 - 5.5. Garderie scolaire : embauche d'une remplaçante Jeanne-d'arc Houde 18,00\$/h
 - 5.6. Réunion du conseil : Vidéoconférence
 - 5.7. MRC Fjord-du-Saguenay : Report des ventes pour taxes
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 6.1. Achat fichoir électrique : Budget de 1500\$ en location du fichoir accompagner d'un employé
 - 6.2. MRC Fjord du Saguenay : Adoption plan particulier d'intervention en cas de pandémie
7. AFFAIRES NOUVELLES
8. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2020:04:87 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2020:04:88 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**3.2 2020:04:89 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2020
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 mars 2020 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2020:04:90 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **72 043.24 \$** pour l'année financière **2020**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 2020:04:91 REPORT PAIEMENT DU LOYER VVPS POUR LE BUREAU
D'INFORMATION TOURISTIQUE DÉBUT 2020**

M. Emmanuel Tremblay, conseiller, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que la direction du Village Vacances de Petit-Saguenay a fait la demande au conseil municipal d'un crédit pour le loyer chargé par la municipalité pour la location du local du bureau d'information touristique pendant l'hiver, vu la situation incertaine qu'aura à vivre le VVPS suite à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise, pour l'instant, un report du paiement du loyer chargé au Village Vacances de Petit-Saguenay pour les mois de janvier à avril 2020, en attendant de voir comment évoluera la situation pour la saison touristique 2020.

5.2 2020:04:92 PANDÉMIE COVID-19 – SUSPENSION DES FRAIS D'INTÉRÊTS 2020

CONSIDÉRANT que le Québec est actuellement frappé par une crise sanitaire et économique majeure liée à l'apparition du nouveau coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT que cette crise sans précédent force l'arrêt de travail d'une grande majorité des Québécois durant plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT que pour aider les citoyens, les commerces et les entreprises affectés par la pandémie, le conseil municipal désire suspendre les frais d'intérêts pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal suspend les frais d'intérêt sur les taxes municipales 2020 ainsi que sur les autres factures émises en 2020, pour la période du 1^{er} mars jusqu'au 31 décembre 2020.

QUE cette résolution n'annule pas les frais d'intérêts sur les années antérieures qui seront comptabilisés en date du 1^{er} mars 2020.

5.3 2020:04:93 MANDATER AVOCATS POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS UN RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que M. Jean-Marie Gagné, propriétaire d'un chalet dans le chemin du Lac-à-David, a déposé un recours au Tribunal administratif du Québec le 28 février 2020 pour contester le taux de la taxe foncière qu'il considère exagéré ainsi que les taxes de services pour l'enlèvement des matières résiduelles imposés par la municipalité de Petit-Saguenay qu'il dit qu'il n'utilise pas.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat pour représenter la municipalité dans ce recours;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité mandate les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, SENC pour représenter la municipalité de Petit-Saguenay en

regard de la requête introductive du recours de M. Jean-Marie Gagné au Tribunal administratif du Québec.

5.4 2020:04:94 RENOUVÈLEMENT CONTRAT DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT AUDREY GAGNÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat de la directrice du développement qui a pris fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du contrat négocié entre les 2 parties et en accepte le contenu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler le contrat de Mme Audrey Gagné, directrice du développement, tel que rédigé pour une période de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

QUE les conditions salariales sont décrites dans le contrat d'embauche, signé entre les deux parties et déposé aux archives.

5.5 2020:04:95 EMBAUCHE REMPLAÇANTE SERVICE DE GARDE JEANNE-D'ARC HOUDÉ

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a ouvert un poste de remplaçante au service de garde comme emploi occasionnel;

CONSIDÉRANT la municipalité n'a reçu qu'une seule candidature;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal embauche madame Jeanne-d'Arc Houde à titre de remplaçante au service de garde.

QUE l'emploi est un emploi occasionnel sur appel et rémunéré au taux horaire de 18.00 \$/h.

5.6 2020:04:96 PANDÉMIE COVID-19 – SÉANCE DU CONSEIL PAR VIDÉOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permet aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication pendant la crise sanitaire due à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** les séances du conseil se dérouleront à huis clos et par vidéoconférence à partir du 6 avril 2020 jusqu'à la levée de l'interdiction de tenir des réunions publiques et le confinement à la maison par le gouvernement du Québec.
- QUE** que les séances continueront d'être diffusées à la télé communautaire et sur Facebook.

5.7 2020:04:97 REPORT DES VENTES POUR TAXES 2020

- CONSIDÉRANT** que le Québec est actuellement frappé par une crise sanitaire et économique majeure liée à l'apparition du nouveau coronavirus (COVID-19);
- CONSIDÉRANT** que cette crise sans précédent force l'arrêt de travail ou la mise à pied d'une grande majorité des Québécois durant plusieurs semaines;
- CONSIDÉRANT** que la vente pour taxes des immeubles pour défaut de paiement de taxes est prévue pour le 11 juin 2020;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire reporter la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes afin de donner un répit aux propriétaires déjà éprouvés par la crise;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Sinard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020 afin de reporter celle-ci au deuxième jeudi du mois de novembre;
- QUE** la municipalité demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay de rétablir la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes à compter de 2021 et pour les années suivantes au deuxième jeudi du mois de juin;
- QUE** le conseil municipal autorise M. Philôme La France, maire, à signer tout acte et poser tout geste afin de donner effet à la présente résolution.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

6.1 2020:04:98 ACHAT D'UN FICHOIR ÉLECTRIQUE POUR ÉGOOTS

- CONSIDÉRANT** que la municipalité désire faire l'acquisition d'un fichoir électrique pour déboucher les égouts résidentiels;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un fichoir électrique pour un budget de 1500 \$.
- QUE** ce fichoir pourra être loué accompagné d'un employé municipal à un tarif à déterminer.
- QUE** que les anciens fichoirs à tige continueront d'être prêtés gratuitement à la population.

**6.2 2020:04:99 ADOPTION PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN
CAS DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité a adopté son plan de sécurité civile le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité a préparé son plan particulier d'intervention en cas de pandémie

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal adopte le plan particulier d'intervention en cas de pandémie de la municipalité de Petit-Saguenay tel que rédigé.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

Agence Municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec
Relevé du versement de la remise mensuelle pour la période de janvier au montant de \$356.46

M.R.C du Fjord-du-Saguenay
Reçu un paiement de \$2700 pour le programme d'aide financière lié à la légalisation du cannabis

Affaires municipales et habitation
Confirmation du dépôt de \$17 018 pour le PIQM 555255

Ministère des forêts, de la Faune et des Parcs du Québec

Communiqué de presse pour la consultation publique sur le plan d'aménagement spécial de récupération de bois affectés par la tordeuse

L'association pulmonaire du Québec

Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

M.R.C du Fjord-du-Saguenay

Règlement numéro 18-387 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière

Ministère des Transport du Québec

Une recommandation pour le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg devrait avoir un surveillant circulant à pied devant celle-ci

Tourisme Saguenay Lac-Saint-Jean

Appel de candidatures pour siéger sur le conseil d'administration de l'ATR

Corp Forestière Ferland-Boilleau

Plan annuel d'interventions forestières sur les TPI de la MRC

MRC du fjord du Saguenay

Copie certifiée conforme des résolutions C-20-29 ET C-20-30

Gouvernement du Québec , ministère des Transports

Le ministère accorde une aide à la voirie locale pour un montant de \$571 126

Santé et sécurité du travail CNESST

Taux de versement périodique pur 2020 est de 1.63\$

Revenu Québec

Information relative aux demandes de remboursement de taxes pour les organismes de services publics

MRC du fjord du Saguenay

Acceptation de \$15 000 du Fonds de gestion de mise en valeur du territoire

Finances Québec

Dépôt de \$514 013 pour le programme spécial réfection des routes du Ministère des Transports

Finances Québec

Dépôt de \$5 000 pour le programme aide voirie locale du Ministère des Transports

Finances Québec

Dépôt de \$17 018 pour le programme PIQM provincial affaire municipale et Habitation

Finances Québec

Dépôt de \$6064 pour le programme Dotation spéciale des affaires municipales et Habitation

Interaide

L'importance de l'entraide intermunicipale en cas d'inondations majeures en période de pandémie

8. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2020:04:90 – 2020:04:92 – 2020:04:93 – 2020:04:94 – 2020:04:95 – 2020:04:98.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale